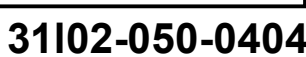


31102-050-0404



	Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique		Zone composée de sols hétérogènes (III ou autre altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique		Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes d'origine crues importantes
	Zone composée de sols à prédominance sablonneuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique		Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être affectée par des glissements de terrain ou par des interventions d'origine anthropique
	Zone composée de sols à prédominance sablonneuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique		

Note: Les zones fontelles représentent les talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétroalimentés

	Zone composée de sols à prédominance argileuse, situés généralement au sommet des talus, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande échelle		Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande échelle
	Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones R11. Sommet		

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs ont été délimitées à partir de relevé lidar aéroporté. Ces limites relatives aux glissements fortement rétrogressifs proviennent de cartes réalisées par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles des années 1980. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction de la zone de glissement appréhendée et de l'intervention ou l'utilisation proposée.

Le fait qu'une zone soit soumise à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais qu'il existe plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain.

Surface référence géodésique Ellipsoïde GRS 80
 Système référence géodésique NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84
 Projection cartographique Mercator transverse modifiée
 Longitude d'origine (méridien central) 73° 30' ouest
 Latitude d'origine (équateur) 0°
 Coordonnées d'origine X : 304 800 mètres : Y : 0 mètre
 Facteur d'échelle 0.9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500

1/5000

Données	Organisation	Date/Année
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté	Gouvernement du Québec	Septembre 2010
		Octobre 2011
Orthophotographie numérique	MRC de la région Centre-du-Québec	Printemps 2020
Réalisation		
Production : Ministère des Transports et de la Mobilité durable Direction générale du laboratoire des chaussées Direction de la géotechnique et de la géologie Version 1 (1 septembre 2023)		
© Gouvernement du Québec Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 3^e trimestre 2023		